

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
TRAITÉS DE PAIX

ERRATA.

TOME IX.

Pages	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez</i>
115	<i>Lesseigues</i>	<i>De Leyssègues.</i>
116	<i>Pueridon</i>	<i>Puyrredon.</i>

TOME X.

Page	<i>Au lieu de</i>	<i>Lisez</i>
242	<i>Comte de LAS-CAZES.</i>	<i>LAS-CASES.</i>

À

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

ET

AUTRES TRANSACTIONS PRINCIPALES

ENTRE TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE

DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE

OUVRAGE COMPRENANT

LES TRAVAUX DE KOCH, SCHOELL, ETC

Entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour

PAR M. LE COMTE DE GARDEN

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

—❖—

TOME DIXIÈME

—❖—

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

À

UNE VÉRIFICATION,

ou

LE MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES EN 1805.

Des doutes se sont élevés sur l'exactitude de la désignation que nous avons faite de la personne de M. *Durant de Saint-André*, comme ayant accompagné M. de *Talleyrand*, dans la campagne de 1805, et comme étant le signataire de l'acte de la Confédération du Rhin¹. Ces deux circonstances, a-t-on dit, se rapportent à M. *Durant de Mareuil*, frère de M. de *Saint-André*, lequel était trop jeune alors pour être aussi avancé dans sa carrière politique.

Dans un ouvrage où viennent successivement se produire tous les noms célèbres de la Diplomatie, une telle faute eût assurément trouvé grâce devant nos lecteurs bienveillants, qui tous ont retenu du favori d'*Auguste* la maxime *non ego paucis offendar maculis*.

Nous eussions mis, d'ailleurs, le plus grand empressement à rétablir l'exactitude des faits; mais de

¹ Voy. t. IX, p. 29, 144 et 509.

nouvelles vérifications nous obligent à maintenir notre premier texte, et voici nos motifs :

Le 13 décembre 1805, M. de *Talleyrand* écrivait, de la résidence de Brunn : « J'ai commencé hier mes conférences. Les plénipotentiaires qui se présentent avec des pouvoirs sont le prince de *Liechtenstein* et le comte *Gyulay*. M. de *Stadion* ne reparait pas. C'est aujourd'hui vendredi; mon opinion est que je terminerai nos affaires dans le courant de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers vendredi. L'Empereur est à Vienne. Il m'a laissé ici. J'ai fait dire à ces Messieurs (M. *Bourjot*, M. de *Saint-André* et M. de *La Besnardière*) de quitter Vienne et de venir me rejoindre. J'étais ici tout seul avec le petit *La Jonchère*, qui se forme beaucoup. »

Voilà pour notre première affirmation.

Quant à la seconde, nous ne citerons point les sources étrangères où se trouve l'acte de la Confédération du Rhin; ce témoignage pourrait d'autant mieux être récusé, que dans les premières éditions répandues en Allemagne, les noms des ministres du roi de Wurtemberg et du duc d'Arenberg, c'est-à-dire de MM. de *Winzingérode* et *Durant de Saint-André*, ont été omis; mais nous indiquerons une autorité toute française, le *Moniteur universel* de 1806, dont le n° 225 renferme l'acte précité, avec la signature de ces deux plénipotentiaires.

Au surplus, nous avons, s'il est permis de le dire, une preuve surrogatoire de la position respective de MM. *Durant de Mareuil* et de *Saint-André*; c'est un